

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 06 juillet 2020

Violences conjugales : les numéros d'urgence maintenus pendant le confinement

Le confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Les outils existent et sont maintenus en cette période de confinement pour signaler, alerter, porter assistance ou écouter.

Vous êtes victime ou témoin de violences ? Composez-le :

- 17 OU envoyer un SMS spécifiant votre nom et votre domicile au 114 pour une urgence, police secours;
- 115 pour une mise à l'abri ;
- 3919 pour une écoute et réorientation, de 9h00 à 19h00 ;
- https://arretonslesviolences.gouv.fr pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre, avec des gendarmes et des policiers 24h/24;
- 08.019.019.11 pour être accompagné pour préserver sa famille des violences;
- 04 96 11 68 80 pour contacter l'Association d'Aide aux Victimes compétente dans les secteurs de Marseille, Aubagne, La Ciotat et leurs environs et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique ;
- **04 42 52 29 00** pour contacter l'APERS Service d'aide aux victimes et d'activité judiciaire compétente sur le reste du département (97 communes) et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

